

(A)

(N° 36.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1858-1859.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1860.

(Voir les N^{os} 92 et 116 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de quatre millions cinquante-trois mille neuf cent quarante-deux francs soixante-quinze centimes (fr. 4,053,942 75 c^s) , conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 18 mars 1859.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERHAEGEN.*

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. DE MOOR.
H. DE BOE.*

Budget des Dotations pour l'exercice 1860.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES. ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Consti- tution, par la loi du 28 février 1832)	2,751,322 75	»	3,401,322 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853)	500,000 »	»	
3	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
4	Sénat	40,000 »	»	40,000 »
	CHAPITRE III.			
5	Chambre des Représentants	453,600 »	»	453,600 »
	CHAPITRE IV.			
	COUR DES COMPTES.			
6	Traitement des membres de la Cour	58,000 »	»	159,020 »
7	— du personnel des bureaux	82,920 »	»	
8	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
9	Premier terme des pensions à accorder éventuel- lement	1,200 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.	4,053,942 75	»	4,053,942 75